

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021  
CONVOCAION DU 9 AVRIL 2021

Le 14 avril 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.  
Nombre de Conseillers : 19

**PRÉSENTS :**

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Absent : M BAERT

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

**DÉLIBÉRATION N°19/2021**

**Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de travaux du dispositif d'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) pour la rue de la Coquerie.**

Vu la séance plénière du Département du Nord en date du 15 février 2021, durant laquelle les conseillers départementaux ont fait le choix de reconduire pour l'année 2021 quatre dispositifs L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), Le volet « voiries communales » de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), Le programme des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et L'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) sur le domaine routier départemental ;

Vu le programme de travaux 2021 validé par la commission voirie ;

Vu l'inscription de ces travaux au budget 2021 de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour les travaux de borduration rue de la Coquerie.

Budget estimé des travaux : 23 734 € HT (dont 500 € de maîtrise d'œuvre).

La subvention sollicitée est l'AAT pour la réalisation de 130 mètres linéaires de bloc caniveaux : 3 900 € soit 30 € du mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (18 voix pour) d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX

  


DATE DE PUBLICATION : 20/04/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 20/04/2021